

Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	13
Votants	17

N° D058_Subvention au SYANE dans le cadre
du Contrat Chaleur Renouvelable pour l'étude
de faisabilité restructuration du groupe scolaire

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 17 juillet 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (13) : Mmes et Ms, GILLET Bruno, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (4) : BURNET Stéphanie donne pouvoir à Florine WIART
GRIVEL Mélanie donne pouvoir à Sandra REBUT
PINGET Denis donne pouvoir à PODEVIN Christian
VIOLLAZ Emilie donne pouvoir à TRINCAT Christophe

Votants (17)

Le Maire explique que la commune a le projet de réaliser une étude de faisabilité pour l'utilisation d'une ou plusieurs énergies renouvelables (géothermie, bois...) dans le cadre des travaux de restructuration-extension du groupe scolaire. Le montant estimé de l'étude s'élève à 7 000 à 9000 € HT. Elle est indispensable à l'obtention de subventions futures.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'une part, d'autoriser le lancement d'une étude de faisabilité pour l'utilisation optimale d'ENR à l'école pour un montant de 9 000 € HT maximum, à contractualiser avec un cabinet indépendant. D'autre part, de solliciter l'aide financière du SYANE au titre du Contrat Chaleur Renouvelable à hauteur de 70% du montant maximum subventionnable de l'opération, enfin, de l'autoriser à signer le bon de commande de l'étude, la convention de financement avec le SYANE ainsi que tout document utile dans ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- AUTORISE le lancement d'une étude de faisabilité relative au mode de chauffage ENR du futur groupe scolaire, pour un montant maximum de 9 000 € HT.
- SOLLICITE une aide financière au SYANE au titre du Contrat Chaleur Renouvelables à hauteur de 70 % du montant maximum subventionnable de l'opération
- Précise que les crédits seront prévus au budget 2025 de la commune

- AUTORISE le Maire à signer le bon de commande de l'étude, la convention de financement avec le SYNAE ainsi que tout document utile pour mener à bien cette affaire.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

